

COMMUNE DE VERNET LES BAINS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016 A 18 H 30

Présents : GUITART H., BOUSIGUE P., MACH C., GATTE J. F., HIERREZUELO C., CISZEK G., BARATTE B., BONET V., GOZE E., JALIBERT B., PONTEX C., BOUDON P., NOEL J.J., MUNOZ M .J.

Absent : CLAVERE R.

Secrétaire de séance : NOEL J.J.

I – Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance précédente et demande à l'assemblée de délibérer.

Vote : pour à l'unanimité

II – Décision modificative n°2

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'apporter deux modifications au budget primitif 2016 :

- la première résulte de la dissolution par arrêté préfectoral du GIP Terres Romanes et de l'intégration dans la trésorerie de chaque commune des sommes leur revenant selon le tableau de répartition fourni par la direction des Finances Publiques,
- la seconde provient d'une erreur d'écriture lors d'un transfert d'emprunt résultant de la dissolution de la CDC Val Cady (écart 85 euros).

Vote : pour à l'unanimité

III – Convention locale de la Maison de services au public de Vernet-les-Bains :

Monsieur le Maire explique qu'afin de renforcer l'accès aux services de proximité, l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement de maisons de services au public. S'inscrivant dans cette démarche, la Poste de Vernet-les-Bains propose de créer ce type de maison dans ses locaux. La procédure nécessite que cet espace mutualisé de services au public soit labellisé par le Préfet et qu'une convention soit signée entre les différents partenaires : la Poste, la commune, Pole Emploi, la Caisse primaire d'assurance maladie, la CARSAT. Le projet de convention est soumis à l'assemblée.

Vote : Pour à l'unanimité

IV – Accord pour le reversement du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) 2017 – Convention d'octroi d'un fonds de concours à la commune pour l'exercice 2016

Monsieur le Maire rappelle que le SYDEEL perçoit, contrôle et reverse l'intégralité du produit de la taxe TCCFE pour les communes de moins de 2 000 habitants. Lors de sa séance du 29 juin 2016, le comité syndical du SYDEEL 66 a voté la révision de ses frais de gestion les ramenant ainsi de 5 à 4% pour 2017.

Afin de permettre le reversement aux communes d'une fraction du produit de la taxe perçue par le SYDEEL pour l'exercice 2017, il est nécessaire que communes et SYDEEL se prononcent de façon concordante à ce sujet avant le 1^{er} octobre.

S'agissant de l'exercice 2016, les communes qui n'ont pas délibéré ou qui ont délibéré tardivement sur cette possibilité de reversement pourront néanmoins récupérer cette taxe par le biais d'un fonds de concours du SYDEEL à leur profit. La TCCFE représente environ 46 000 euros pour Vernet-les-Bains.

Vote : Pour à l'unanimité

V – Avis sur le rapport annuel du délégataire concernant les services publics d'eau potable et d'assainissement – Exercice 2015

En qualité de délégataire, la SAUR a transmis au Conseil municipal le rapport annuel concernant l'eau potable et l'assainissement pour l'exercice 2015 qui permet de vérifier la bonne exécution des clauses du contrat.

Parallèlement, le SIVOM de la vallée du Cady a établi un rapport annuel détaillé sur la qualité et les prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) qui permet l'information des usagers et la transparence dans la gestion des services publics.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Georges CISZEK chargé de l'analyse et de la synthèse de ces deux rapports.

M. CISZEK signale des incohérences entre le rapport du délégataire (RAD) et le RPQS qui proviendraient principalement de la prise en compte d'une durée d'exercice différente et des discordances entre les données chiffrées.

Ces éléments ne lui permettent pas de procéder à une analyse exacte de la situation et de formuler des conclusions aussi sérieuses qu'il les aurait souhaitées.

En matière d'eau potable, ces incohérences se retrouvent dans le nombre de compteurs relevés en 2014 et en 2015 (écart à la baisse de 13% environ). M. CISZEK s'interroge également sur le fait que la consommation puisse s'avérer moindre alors que le nombre de clients a augmenté (les volumes consommés comptabilisés auraient baissé de 12,4% malgré une augmentation de clients +2,9% et des abonnés +2,6%).

L'analyse des données sur les pertes sur réseau lui permettent de constater que le rendement du réseau de distribution s'est amélioré. M. CISZEK énumère l'ensemble des travaux entrepris sur les réseaux qui concourent à l'amélioration des rendements et de la qualité de l'eau : réfection de l'étanchéité des réservoirs des Cerisiers, changements des compteurs vétustes...

Il rappelle qu'en juin 2015 une analyse d'eau a révélé une non-conformité de la qualité de l'eau qui a nécessité de recourir à la distribution momentanée de bouteilles d'eau. Des mesures ont été prises (analyseur de chlore en contenu, amélioration de la désinfection) pour éviter que cet incident ne se renouvelle.

M. CISZEK fait également le point sur les travaux de restauration complète des installations de captage de Casteil qui ont débuté en 2016.

En matière d'assainissement, M. CISZEK signale que le nombre d'abonnés a augmenté. Dans le même temps, les volumes facturés ont baissé de 14% environ.

Le réseau a été prolongé de 94 mètres. En 2015, la station d'épuration a traité chaque jour 650 m³ en moyenne et jusqu'à 2 101 m³ lors de fortes pluies.

Sur le plan de la qualité de l'assainissement, pour l'année 2015, la station d'épuration demeure conforme à l'arrêté préfectoral (conformité de la collecte, des équipements et de la performance des ouvrages).

Sur l'aspect financier, M. CISZEK indique que le prix au m3 du service de l'assainissement soit 1,74 € TTC /m3 est en baisse de 1,1 %. De même que le prix au m3 de l'eau. Globalement, le prix TTC du service de l'eau potable et de l'assainissement qui s'élève à 4,57 € / m3 est en baisse.

Avis favorable : 14 avis favorables – 1 abstention (M. CISZEK)

VI – Frais de scolarité :

Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion soit engagée sur les frais de scolarité à répercuter sur les communes dont les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de Vernet-les-Bains. Pour cela, il est nécessaire d'évaluer l'ensemble des charges de fonctionnement des écoles afin de déterminer le coût exact de la scolarisation d'un enfant.

Cette question est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal où les conseillers disposeront de l'ensemble des données chiffrées.

VII – Fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire dans le cadre de l'entretien professionnel

Le Maire explique que l'« entretien professionnel » remplace désormais la notation pour apprécier chaque année la valeur professionnelle des agents. La mise en place de l'entretien professionnel nécessite que le conseil municipal fixe des critères spécifiques portant sur les résultats professionnels, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, la capacité d'encadrement. Le centre de gestion a proposé une liste de critères à cet effet. M. le Maire les énumère et propose à l'assemblée de les adopter

Vote : Pour à l'unanimité

VIII – Questions diverses

Mme JALIBERT interroge le Maire sur la situation actuelle du Casino.

H. GUITART répond que la liquidation devrait être prononcée le 7 octobre prochain. Face à cette éventualité, il a déjà reçu des investisseurs potentiels et recueillis des propositions sérieuses qui doivent être finalisées prochainement.

Deux scénarios sont étudiés : le premier prévoit que la nouvelle société rachète le passif soit 400 000 euros ce qui permettrait de conserver l'autorisation des jeux. Le second serait d'envisager l'arrêt de l'activité. La commune devrait alors relancer une délégation de service public.

H. GUITART explique également que la vente du bâtiment pourrait être envisagée après évaluation par France Domaines.

JF GATTE informe que le classement du Casino sera examiné par une commission de la DRAC en décembre pour son « inscription au Patrimoine ».

Mme GOZE souhaite des renseignements sur le fonctionnement de la buvette de la piscine cet été.

H. GUITART répond que le délégataire est satisfait de sa saison.

Elle attire l'attention sur le fait qu'avec l'instauration de la zone bleue, les personnes qui veulent se rendre au restaurant sont gênées de ne pas pouvoir stationner plus d'une heure.

M. GUITART précise qu'elles peuvent stationner leurs véhicules, sans limitation de durée, sur le parking situé à côté.

Mme JALIBERT s'étonne que rien n'ait été fait lors la journée du patrimoine.

M. GATTE lui répond que l'Eglise Saint-Saturnin est restée ouverte. De même que l'Hôtel du Portugal. En revanche, et à son regret, le patrimoine minier (four,..) n'a pas pu être ouvert au public, son état actuel ne le permettant pas.


Elle demande également des précisions sur l'avancée du dossier du centre équestre.

H. GUITART répond que ce dossier est lié l'état de santé de M. GREGOIRE.

Office de tourisme et charges transférées : H. GUITART informe que la commune va percevoir, pour l'année 2016, 114 000 euros d'allocation compensatrice des charges induites par le transfert de l'Office de Tourisme à la Communauté de communes Canigó.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

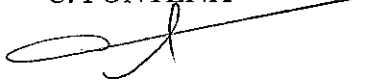
H. GUITART



J. F. GATTE



C. PONTENX



B. BARATTE



E. GOZE



P. BOUSIGUE



C. HIERREZUELO

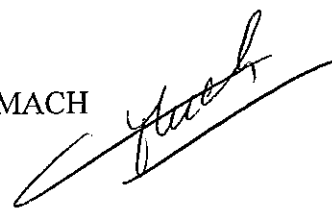
P. BOUDON



J. J. NOEL

R. CLAVERE

C. MACH



G. CISZEK



M.J. MUNOZ



V. BONET



B. JALIBERT

